



Extrait du Documentation Académie de Rouen

<http://documentation.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article809>

Les référents numériques

- Numérique - Ecole du numérique -

RÉFÉRENTS NUMÉRIQUES

Conseillers numériques des chefs d'établissement

Date de mise en ligne : vendredi 25 mars 2016

ACCOMPAGNEMENT

Accompagner les enseignants dans la prise en compte du numérique au quotidien dans les classes.

ÉQUIPEMENT

Assurer la disponibilité technique des équipements en lien avec les collectivités territoriales

Missions

Description :

Conseillers numériques des chefs d'établissement

ADMINISTRATION

Administrer les services en ligne par délégation du chef d'établissement.



Des compétences variées

Ces missions peuvent être remplies par une ou plusieurs personnes

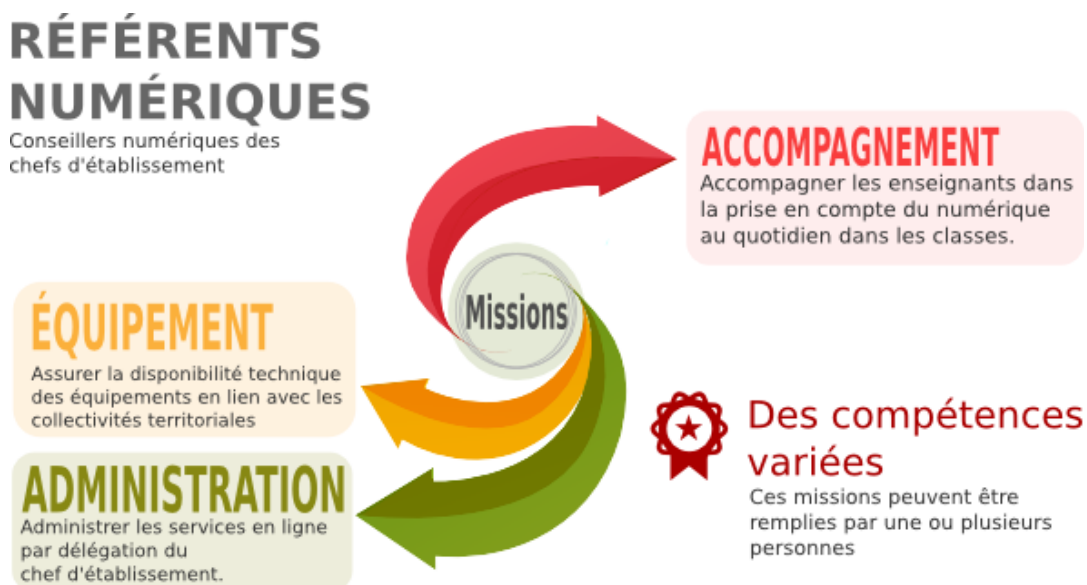
Copyright © Documentation Académie de Rouen - Tous droits réservés

Chaque établissement désigne des référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques. Ces missions sont indispensables au développement des usages pédagogiques numériques dans les établissements. Chaque établissement désigne des référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques.

Ces missions sont indispensables au développement des usages pédagogiques numériques dans les établissements.

Elles peuvent comporter, dans des proportions qui varient en fonction des besoins et des spécificités de chaque établissement, les types d'activités suivantes :

Missions des référents numériques



Conseiller les personnels de direction dans le pilotage de l'établissement et accompagner les enseignants dans la prise en compte du numérique au quotidien dans les classes.

Assurer la disponibilité technique des équipements en lien avec les collectivités territoriales chargées de l'équipement et de la maintenance

Administrer les services en ligne par délégation du chef d'établissement.

L'ensemble de ces missions est décrit précisément au Bulletin officiel [Modalités d'attribution de l'indemnité pour mission particulière \(IMP\) \(partie II - 6\)](#)

Les modalités de prise en charge de ces types d'activités par un ou plusieurs enseignants de l'établissement tiennent compte des compétences requises et des besoins et spécificités de l'établissement.

Chaque enseignant trouvera au sein de son établissement les noms des référents numériques susceptibles de lui apporter de l'aide.

Source : [académie de Rouen](#)

Date de consultation : 17/03/2016